

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 5 septembre 2025

Délibération n° BU_20250905_01

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 27 août 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : MM. Jean-Michel ROUILLE, Guy AIRIAU, Lucien PRINCE, Philippe POUCKET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DURANTEAU.

OBJET : Consultation « Gestion des vannages » - Choix du prestataire

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2025 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour des travaux de gestion des vannages.

Il précise que ces travaux concernent l'écluse de la Bonnière, ouvrage secondaire situé dans le marais du barrage des Vallées. Ils comprennent principalement :

- la mise en place d'un batardeau,
- le retrait de l'écluse actuelle,
- l'aménagement d'un pont cadre, d'une vanne et la pose d'une échelle limnimétrique,
- la fourniture et la pose de matériaux 0,5 T/1 T (90 T) et 100/300 mm (120 T).

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel est de 45 000,00 € HT.

Monsieur le Président rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux au seuil de dispense de procédure stipulé à l'alinéa III de l'article 28 du code des marchés publics.

Il expose au Bureau les différentes offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de MERCERON TP, pour un montant de 61 016,17 € HT.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de retenir l'offre de MERCERON TP pour la réalisation des travaux à l'écluse de la Bonnière pour un montant de 61 016,17 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 5 septembre 2025

Délibération n° BU_20250905_02

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 27 août 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : M. Hervé BESSONNET, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Jean TESSIER, Claude GUIBERT, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : MM. Jean-Michel ROUILLE, Guy AIRIAU, Lucien PRINCE, Philippe POUCKET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DURANTEAU.

OBJET : Marché n° 202403PTGEBVVJ « Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Vie et du Jaunay » - Avenant n° 01

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 12 juillet 2024, le groupement AUXILIA – SAS VERTIGO LAB a été retenu pour la réalisation du marché n° 202403PTGEBVVJ « Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Vie et du Jaunay », pour un montant de 68 902,50 € HT. Des prestations supplémentaires éventuelles sont également prévues à hauteur de 6 330,00 € HT.

Monsieur le Président explique au Bureau qu'un avenant est nécessaire afin de modifier :

- la désignation du comptable assignataire : Service de Gestion Comptable de Challans ;
- le délai d'exécution du marché : 13 mois, soit une prolongation de 5 mois.

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus. Il précise que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 01 au marché n° 202403PTGEBVVJ « Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Vie et du Jaunay ».

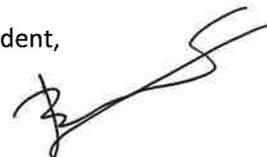
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Le Président,



Hervé BESSONNET

